



Perpignan, le 2 avril 2020

Mise en place d'une plateforme en ligne pour les volontaires souhaitant venir renforcer le secteur agricole dans les Pyrénées-Orientales

Afin de faire face et de limiter la propagation du COVID-19, le Gouvernement a pris des mesures inédites qui doivent être impérativement respectées. Dans le même temps, il est important d'assurer à tous un accès sans rupture à une alimentation saine et de qualité.

En ce début de printemps, les agriculteurs ont besoin de la main-d'œuvre disponible dans les Pyrénées-Orientales pour, notamment, éclaircir les arbres fruitiers, récolter les fruits et les légumes ou pour planter les semis qui seront récoltés cet automne. A ce titre, les renforts saisonniers issus d'autres pays ne peuvent plus circuler librement, compte tenu de l'épidémie qui nous frappe. Aussi, les agriculteurs et l'ensemble de la chaîne aval de la filière agroalimentaire ont besoin de renforts saisonniers issus du département des Pyrénées-Orientales.

Les demandeurs d'emploi, mais aussi les indépendants dont l'activité a été interrompue par le confinement et les salariés placés en activité partielle peuvent conclure, pour des travaux à venir dans les exploitations dans les prochains jours, un contrat de travail avec un exploitant situé à proximité de leur lieu de résidence. La loi du 13 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit cette possibilité.

Habituellement, plusieurs plateformes recensent et mettent en relation l'offre et la demande dans ce domaine : tel est le cas notamment de Pôle emploi, Wizi.farm et l'ANEFA. Pour faciliter les recrutements, la plateforme de Pôle emploi a été choisie pour assurer le recensement et la coordination de l'ensemble des offres disponibles sur le territoire des Pyrénées-Orientales.

Dans ce cadre, le respect des mesures barrières, de distanciation sociale et des consignes réglementaires est un impératif. Ainsi, les publics intéressés ne pourront se positionner que sur les exploitations au plus près de leur domicile. Il est par ailleurs interdit de se présenter auprès des exploitations agricoles sans rendez-vous spécifiquement accordé par l'exploitant.

Les candidats intéressés par un emploi agricole durant la phase de confinement sont invités à consulter la plateforme Pôle Emploi disponible à l'adresse <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>. Chaque offre proposée sur cet espace précise les modalités selon lesquelles les candidats sont invités à prendre contact avec l'exploitant agricole.

Le site est alimenté chaque jour par de nouvelles offres. Les candidats intéressés sont donc invités à consulter régulièrement l'espace Pôle emploi, s'ils ne trouvent pas dans un premier temps d'offre à proximité de leur lieu d'habitation.